

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 14 JUIN 2022**

**BM/2022/06/14/28 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIPPEREC POUR LES SERVICES DE
TELEPHONIE-MOBILE**

DATE DE LA CONVOCATION : 8 juin 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-2 , L. 2113-3 et L. 2113-4,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO ,

Considérant qu'il est d'intérêt économique, juridique et administratif pour la métropole d'adhérer à la centrale d'achat SIPP'n'CO mise en place par le SIPPEREC, concernant les services de téléphonie mobile,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion de la métropole du Grand Paris à la centrale d'achat SIPP'n'CO mise en place par le SIPPEREC , concernant le bouquet de services n°3 (téléphonie), à partir de la date de signature de la convention et pour une durée allant de sa notification par le SIPPEREC jusqu'à la décision de résiliation par l'adhérent.

APPROUVE le projet ci-joint de convention d'adhésion à la centrale d'achat et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets de services.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte afférent.

DIT que les crédits seront imputés au chapitre 011 des budgets 2022 et suivants.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIPPAREC.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

The image shows a blue circular official stamp of the Métropole du Grand Paris. The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'METROPOLE DU GRAND PARIS' and two stars. A blue ink signature, which appears to be 'Patrick Ollier', is written across the stamp. Below the stamp, the text 'Maire de Rueil-Malmaison' is printed, with a small number '3' to its right.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication